

SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ – AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (SDA-Ad'AP)

RÉCAPITULATIF DES DEMANDES D'APPROBATION ENREGISTRÉES

(en application de l'article R1112-18 du code des transports)

Autorité concernée	Services de transports publics de voyageurs concernés	Décision prise	Date de la décision	Durée octroyée
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Transport ferroviaire et transport routier inter-départemental	Favorable (arrêté du Préfet de Région)	4 décembre 2015	6 ans (transport routier inter-départemental) 9 ans (transport ferroviaire)
Département des Alpes-Maritimes	Transport inter-urbain	Tacite favorable	mars 2016	6 ans
Métropole Nice Côte d'Azur	Transport urbain et inter-urbain	Tacite favorable	janvier 2017	6 ans
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française	Transport urbain	Tacite favorable	février 2016	3 ans